

PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 21 NOVEMBRE 1996

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 21 novembre 1996

Aujourd'hui, à vingt-deux heures dix-neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 14 Loi modifiant la Loi sur le courtage immobilier

n^o 35 Loi sur l'équité salariale

n^o 48 Loi modifiant la Loi sur la Société générale de financement du Québec

n^o 49 Loi instituant le Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées à la suite des pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996

n^o 193 Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.